



PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

**CABINET DU PREFET**

—  
**Service de la sécurité  
intérieure et de la  
sécurité routière**  
—

**ARRETE N° 2912**

**Portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires  
ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories**

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories en Haute-Marne

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories en Haute-Marne est modifié comme suit :

Sont habilités à délivrer, en Haute-Marne, des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories (article L.211-13-1 du code rural) les personnes suivantes :

.../...

IDENTIFICATION	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	TITRES, DIPLOMES	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION
<b>DUPONTGAND</b> Patrice	18 petite rue 52230 EPIZON	06.25.13.37.96.	Brevet de Moniteur de Club délivré par la Commission d'Utilisation Nationale (2001),	Salle des Fêtes SUZANNECOURT Hôtel de la Poste JOINVILLE
<b>FLOC'H</b> Gwenaël	Lieu-dit « Les Corvées » 52100 MOESLAINS	06.81.25.22.38. 03.25.05.98.39.	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (2002)	Salle des Fêtes de MOESLAINS
<b>BESTAUTTE</b> <b>Claudine</b>	15 rue de l'Huine 52800 LOUVIERES	03.25.03.25.32	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Salle des fêtes de 52800 LOUVIERES
<b>SUPIOT</b> <b>Gwenaëlle</b>	17 Grande Rue 51300 HEILTZ-LE- HUTIER	03.26.72.23.98	Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	«La Ballastière » route de Villiers-en- Lieu 52100 SAINT- DIZIER

Article 2: Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de la Haute-Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de la Haute-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHAUMONT, le 12 novembre 2003

Pour le Préfet et par délégation,  
Secrétaire Général de la Préfecture,



Emmanuel GÉRAT